

Info-Flash

Santé Sécurité

Environnement

Mardi 30 mai 2023

Numéro 2023-SSE 08

⇒ **Mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle**

Le plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels cible notamment les jeunes travailleurs (stagiaires, apprentis, élèves des lycées professionnels, nouveaux embauchés) car leur plus faible expérience professionnelle et leur méconnaissance d'un nouvel environnement de travail les exposent davantage aux risques et aux accidents du travail.

Afin d'encourager des gestes et des comportements sûrs au travail le plus tôt possible et en amont de l'entrée dans le milieu professionnel, le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Éducation nationale, avec l'appui de l'INRS et de l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBT), ont conçu [un mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle](#).

Ce document synthétique et visuel vise à diffuser les messages clés en matière de santé et sécurité au travail avant et lors de l'arrivée du jeune en formation professionnelle. Il identifie les bonnes pratiques et les bons réflexes à adopter, pour accompagner les jeunes dans leurs premiers pas en milieu professionnel.

Un [mémento à destination de l'ensemble des jeunes en formation professionnelle](#) est également disponible.

⇒ **Estimation de la protection réelle des protecteurs individuels contre le bruit**

L'INRS propose, dans le cadre de la prévention des risques liés au bruit, une **calcullette**, sous forme d'un fichier Excel, pour estimer les valeurs de protection réelles des protecteurs individuels contre le bruit (PICB).

L'outil tient compte de l'affaiblissement acoustique du PICB utilisé, du type de PICB utilisé (serre-tête, serre-tête monté sur casque, bouchons (mousse, fibre, pré-moulés, préformés), bouchons moulés individualisés) et de la formation des salariés à l'utilisation des PICB.

Au quotidien, le niveau de protection réel des PICB est souvent surestimé. Par conséquent, la valeur limite d'exposition (VLE) fixée à 87 dB(A) pour 8 heures peut être dépassée malgré le port de PICB par les salariés. Cette calcullette permet donc d'éviter ce genre de situation.

⇒ **Semaine QVCT : kit méthodologique de l'ANACT pour organiser un événement**

Dans le cadre de la semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail qui se déroulera du 19 au 23 juin sur le thème « Transitions et travail, on en parle ? », l'Anact a mis en ligne un [kit méthodologique](#) pour organiser un événement interne en entreprise. Ce kit comprend notamment :

- un livret avec 3 propositions d'animation ;
- des outils pour organiser des actions de sensibilisation, d'échanges, de débats en interne sur la qualité de vie et des conditions de travail ;
- un modèle d'affiche téléchargeable pour permettre d'annoncer l'événement en interne.